Lettre hebdomadaire aux référents chargés des Affaires publiques — Semaines du 24 octobre au 4 novembre 2022



CCI FranceRendez-vous institutionnels de CCI France



Le Président de CCI France s'est entretenu avec Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale et Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnelles, ce jeudi 3 novembre.

Lors de ces deux rendez-vous, Alain Di Crescenzo a abordé avec les Ministres les aides à l'apprentissage, la réforme des lycées professionnels ainsi que la découverte des métiers notamment lors des Nuits de l'orientation.

Entretien avec le sénateur Claude Raynal

Alain Di Crescenzo s'est entretenu avec Claude Raynal, sénateur (SER) de Haute-Garonne et président de la commission des Finances du Sénat, le



2 novembre. A cette occasion, le président de CCI France a évoqué le plan stratégique des CCI, les enjeux des chambres sur le projet de loi de finances pour 2023 et sur le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022.



Rendez-vous avec le député **lean-René Cazeneuve**

Le Président de CCI France s'est entretenu avec Jean-René Cazeneuve. député (Ren) du Gers et Rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, le 24 octobre. Ils ont abordé le plan stratégique des CCI. les enjeux du PLFR 2022 et la situation financière des CCI. Ils ont par ailleurs échangé sur la situation actuelle des entreprises.



Rendez-vous avec le sénateur Jean-François Husson

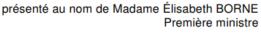
Le Président de CCI France a rencontré Jean-François Husson, sénateur (LR) de la Meurthe-et-Moselle et Rapporteur général du budget au Sénat, le 25 octobre. Alain Di Crescenzo et le sénateur ont abordé le plan stratégique des CCI, la situation économique des entreprises et les enjeux du PLFR 2022.

Gouvernement

Présentation du projet de loi de finances rectificative pour 2022

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022

renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement



par

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

et par

M. Gabriel ATTAL Ministre délégué, chargé des comptes publics



Assemblée nationale Constitution du 4 octobre 1958 Seizième législature

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont présenté lors du Conseil des ministres du 2 novembre, le projet de loi de finances rectificative pour 2022. Il s'agit du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2022.

Le texte prévoit 2,4 milliards d'euros pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et financer entre autres :

- 1. le chèque énergie exceptionnel à destination des ménages les plus précaires,
- 2. la prolongation jusqu'au 15 novembre de la remise carburant de 30 centimes d'euros par litre, puis de dix centimes jusqu'à la fin de l'année 2022,
- 3. un fonds de soutien de soutien aux universités, au Crous pour les surcoûts énergétiques.

Le PLFR prévoit également 2 milliards d'euros afin de renforcer la dotation d'équilibre à France Compétences.

A la suite des discussions entre CCI France et la Ministre de tutelle, un amendement du Gouvernement qui procède à une modification des plafonds de TACFE (-29 millions d'euros) et de TACVAE (+29 millions d'euros) permettant aux CCI de recevoir, comme initialement prévu, le montant de ressources fiscales de 525 millions d'euros sera déposé.

L'examen du texte commencera le samedi 5 novembre en commission des Finances de l'Assemblée nationale.

<u>Plus de détails ici</u>

Accompagnement des entreprises pour face à la hausse du prix de l'énergie



Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a annoncé le 27 octobre une série de mesures pour accompagner les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements publics. Trois dispositifs sont mis en place pour 2023 :

- ons dispositiffs some finis en place pour 2025.
- 1. Un « amortisseur électricité » pour les TPE qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, les PME et toutes les collectivités publiques ;
- 2. Des aides guichet amplifiées et simplifiées pour les entreprises les plus consommatrices d'énergie;
- 3. Pour les collectivités, la prolongation et l'amplification du filet de sécurité pour l'année 2023.

Ces mesures s'ajoutent aux mesures déjà existantes (prolongement des boucliers tarifaires, remises sur les carburants, baisse de la TICFE, etc.).

Plus de détails ici

Parlement

Audition de Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'Investissement par la commission des Affaires économiques du Sénat



La commission des Affaires économiques du Sénat a auditionné le 2 novembre le Secrétaire général pour l'investissement (SGPI), Bruno Bonnell.

Ce dernier a souligné que "la France [n'était] pas en retard" en matière de technologies de rupture et a précisé l'organisation de France 2030.

Bruno Bonnell a également annoncé la présentation du plan de simplification dans la sélection des candidatures France 2030 "d'ici la fin de l'année 2022".

Il a précisé que "les nouvelles démarches devraient séparer le dépôt d'un projets en deux étapes. Si le projet passe la première barrière d'éligibilité, nous chercherons avec les CCI, les pôles de compétitivité, les structures territoriales à leur apporter une crédibilité en écrivant une lettre disant que ce projet est éligible, qu'il a une chance, afin que la TPE ou la PME porteuse puissent se faire accompagner dans l'élaboration du dossier final".

Plus de détails ici



QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Question parlementaire

Vincent Descoeur, député (LR) du Cantal avait interrogé Bruno Le Maire quant aux conséquences sur le fonctionnement des CCI de la suppression de CVAE le 9 août 2022. Le Ministre a réaffirmé les arbitrages de stabilité de la ressource.

Plus de détails ici

Actualités réglementaires et législatives

<u>Arrêté du 27 octobre 2022</u> définissant les modalités de transmission à l'administration des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

<u>Arrêté du 27 octobre 2022</u> fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

<u>Décret n° 2022-1387 du 31 octobre 2022</u> relatif aux modalités d'élection des juges des tribunaux de commerce

<u>Décret n° 2022-1355 du 25 octobre 2022</u> modifiant le décret n° 2022-423 du 25 mars 2022 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants <u>LOI n° 2022-1348 du 24 octobre 2022</u> visant à actualiser le régime de réélection des juges consulaires dans les tribunaux de commerce (1)

<u>Décret n° 2022-1341 du 21 octobre 2022</u> modifiant le décret n° 2022-370 du 16 mars 2022 instituant une aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19



Contact
Chloé BERNIGAUD
c.bernigaud@ccifrance.fr